

Pourquoi et comment le gestionnaire de la piscine peut garantir une eau propre ?

Le bon entretien des équipements de la piscine et le traitement continu de l'eau permettent au gestionnaire :

- d'assurer une bonne qualité de l'eau afin de préserver la santé des baigneurs ;
- d'offrir une eau agréable pour la baignade.

Les microorganismes apportés par les baigneurs sont ainsi rapidement détruits et ne peuvent pas proliférer. Pour garantir au quotidien cette qualité de l'eau, le responsable de la piscine :

- réalise plusieurs fois par jour des contrôles de l'eau de tous les bassins ;
- surveille et informe les baigneurs des règles d'hygiène à observer ;
- veille à ce que le nombre de baigneurs ne dépasse pas la capacité d'accueil de la piscine ;
- s'assure du fonctionnement correct et de l'entretien de ses équipements.

Lorsqu'un dysfonctionnement est mis en évidence, le gestionnaire de la piscine met en œuvre les mesures nécessaires pour retrouver rapidement un fonctionnement normal. Parfois, l'accès au(x) bassin(s) peut être interdit temporairement.

Par qui et comment est contrôlée la piscine ?

L'Agence régionale de santé (ARS) contrôle mensuellement l'eau de tous les bassins de la piscine. Les résultats sont affichés à l'entrée de la piscine et sont consultables sur le site internet de l'Agence.

L'ARS effectue également régulièrement des inspections dans toutes les piscines de la région. L'hygiène générale et les contrôles réalisés par le responsable de l'établissement sont alors vérifiés.

Ces différents contrôles contribuent à améliorer les conditions d'accueil des baigneurs et aident les gestionnaires dans leurs actions d'éducation sanitaire auprès des usagers.



L'eau des bassins est contrôlée par l'Agence régionale de santé. Les résultats sont affichés dans l'établissement et également consultables sur Internet.

www.ars.paysdelaloire.sante.fr

votre piscine est aussi la mienne



Entrez toujours propre dans l'eau !

Nous sommes tous responsables de la **qualité de l'eau**.



pourquoi entrer propre dans l'eau ?

Nous sommes tous porteurs de **microbes** qui peuvent s'introduire dans l'eau du bassin.

Nous pouvons également apporter dans l'eau des **matières organiques** (sueur, cheveux, crème solaire, produits cosmétiques...) qui vont fortement réagir avec le chlore, utilisé pour désinfecter l'eau, en formant des chloramines irritantes pour les yeux et responsables de l'odeur de "chlore".

Plus l'apport de "pollution" est important, plus l'ajout de chlore est conséquent. En réduisant cet apport, on limite la quantité de chlore nécessaire pour avoir **une eau de bonne qualité**.



comment entrer propre dans l'eau ?



Je ne vais pas à la piscine si je suis malade



Je me lave soigneusement avant d'aller ou de retourner dans un bassin



J'apporte un maillot de bain propre, un bonnet, une serviette et des produits d'hygiène



Je respecte les zones "pieds-nus et pieds-chaussés"



Je passe systématiquement dans le pédiluve



Je ne mange pas au bord du bassin



Je laisse sur place le matériel pédagogique (ballon, frite, planche, etc.) et technique (plongée, kayak, etc.) et je m'assure de sa propreté



Je n'urine pas dans l'eau